Bulletin départemental n°255
Du 14 septembre 2017

académie Aix-Marseille
direction des services départementaux de l'éducation nationale Vaucluse

Sommaire:

Pôle 1er degré :

Poste relevant des réseaux de l'AEFE, de la MLF et de l'AFLEC
RS 18-19

Cabinet :

Concours organisés par l'AMOPA

académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

POLE 1ER DEGRE - MOYENS - RH

Le 12/09/2017

Candidatures à un poste relevant des réseaux de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, de la Mission Laïque Française et de l'Association Française Franco-Libanaise pour l'Education et la Culture
Rentrée scolaire 2018-2019

Référence : BO n° 27 du 24/08/2017

Destinataires : enseignants du 1er degré

Dossier suivi par : Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)
Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n° 27 du 24/08/2017 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants à un **poste relevant des réseaux de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, de la mission laïque française et de l'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture.**

Les candidatures relevant de l'AEFE :

Les enseignants doivent saisir impérativement leur demande de candidature sur le site internet de l'AEFE **entre le 1 et le 21 septembre 2017**.

Le dossier imprimé et accompagné des toutes les pièces justificatives, devra être transmis en double exemplaire, **au plus tard le 25 septembre 2017**, auprès de votre IEN de circonscription.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis circonstancié, à la direction académique – Pôle 1er degré – pour **le jeudi 28 septembre 2017**.

Les candidatures relevant de la MLF ou de l'AFLEC

Les enseignants intéressés par des postes dans les réseaux de la MLF et de l'AFLEC, saisiront **impérativement** leur demande en ligne selon les procédures et calendriers indiqués sur les sites des opérateurs.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1ER Degré - Moyens - RH

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse
éducation
nationale

Présentation des concours organisés par l'AMOPA

Dans le cadre de de ses actions en faveur de la jeunesse et de la francophonie, l'AMOPA (association des membres de l'ordre des palmes académiques) propose 5 concours destinés aux élèves du CM1 au lycée.

Pour tout renseignement : www.amopa.asso.fr

AMOPA

CONCOURS NATIONAL 2017-2018

DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

Classes CM1 et CM2 des écoles élémentaires

PRIX d'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les travaux devront être réalisés en classe. Les formes poétiques ne seront pas acceptées.
Le jury tiendra compte de la présentation de la copie et de l'écriture manuscrite.

Sujets proposés :

Si tu pouvais habiter la maison de tes rêves, à quoi ressemblerait-elle ?

OU un sujet proposé par le professeur énoncé clairement en tête de la copie.

IMPORTANT – INFORMATIONS PRATIQUES

1°/ Les travaux devront être strictement **personnels, individuels** et **authentiques**.

2°/ Chaque copie devra porter, de façon lisible : nom, prénom, classe de l'élève, nom et coordonnées de l'établissement. La signature du professeur est obligatoire.

3°/ Les cinq meilleures copies par classe et par niveau devront être adressées **exclusivement à la section départementale de l'AMOPA à la date et à l'adresse indiquées ci-dessous** pour faire l'objet d'une première sélection par les **jurys départementaux. Les copies sélectionnées seront transmises au jury national. Aucune copie adressée directement au secrétariat national de l'AMOPA ne sera prise en compte.**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat national :
Tél : 01 45 54 50 82 - amopa.courriel@orange.fr - Site : www.amopa.asso.fr

CADRES À COMPLÉTER PAR LA SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AMOPA

Date de retour des copies	Adresse de retour des copies

Prix nationaux : livres, voyages, séjours touristiques
Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles
Le palmarès national pourra être consulté sur le site internet de l'AMOPA début mai 2018

AMOPA

CONCOURS NATIONAL 2017-2018

DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

Classes des collèges

PRIX d'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les travaux devront être réalisés en classe. Les formes poétiques ne seront pas acceptées.

CLASSES DE 5e - 6e :

Que pensez-vous de ces marins qui embarquent pour de longues semaines en solitaire. Que cherchent-ils ? Imaginez ce qu'ils peuvent ressentir. Seriez-vous tenté par ce type d'aventure ?

CLASSES DE 4e - 3e :

Le chemin de l'école, est-il pour vous un itinéraire banal ou une occasion d'observations, de rencontres, de rêves ?

OU Un sujet proposé par le professeur énoncé clairement en tête de la copie

PRIX DE LA JEUNE POÉSIE

Les formes fixes ou libres seront acceptées. Ecrire un poème ne dépassant pas une page.

PRIX MAUPASSANT DE LA JEUNE NOUVELLE

Ecrire une nouvelle de 6 pages au maximum. La présentation « traitement de texte » est demandée. La définition de ce genre est celle que l'on peut trouver dans les programmes officiels.

IMPORTANT – INFORMATIONS PRATIQUES

1°/ Les travaux devront être strictement **personnels, individuels** et **authentiques**.

2°/ Chaque copie devra porter, de façon lisible : nom, prénom, classe de l'élève, nom et coordonnées de l'établissement. La signature du professeur est obligatoire.

3°/ Les cinq meilleures copies par classe et par niveau devront être adressées **exclusivement à la section départementale de l'AMOPA à la date et à l'adresse indiquées ci-dessous** pour faire l'objet d'une première sélection par les **jurys départementaux. Les copies sélectionnées seront transmises au jury national. Aucune copie adressée directement au secrétariat national de l'AMOPA ne sera prise en compte.**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat national :
Tél : 01 45 54 50 82 - amopa.courriel@orange.fr - Site : www.amopa.asso.fr

CADRES À COMPLÉTER PAR LA SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AMOPA

Date de retour des copies	Adresse de retour des copies

Prix nationaux : livres, voyages, séjours touristiques
Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles
Le palmarès national pourra être consulté sur le site internet de l'AMOPA début mai 2018

AMOPA

CONCOURS NATIONAL 2017-2018

DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

Classes des lycées, classes préparatoires et BTS

PRIX d'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les travaux devront être réalisés en classe

Sujet proposé :

Vous avez été témoin d'une scène d'injustice. Qu'avez-vous ressenti ? Comment avez-vous réagi ?

PRIX DE LA JEUNE POÉSIE

Les formes fixes ou libres seront acceptées. Ecrire un poème ne dépassant pas une page.

PRIX MAUPASSANT DE LA JEUNE NOUVELLE

Ecrire une nouvelle de 6 pages au maximum. La présentation « traitement de texte » est demandée. La définition de ce genre est celle que l'on peut trouver dans les programmes officiels.

IMPORTANT – INFORMATIONS PRATIQUES

1°/ Les travaux devront être strictement **personnels, individuels** et **authentiques**.

2°/ Chaque copie devra porter, de façon lisible : nom, prénom, classe de l'élève, nom et coordonnées de l'établissement. La signature du professeur est obligatoire.

3°/ Les cinq meilleures copies par classe et par niveau devront être adressées **exclusivement à la section départementale de l'AMOPA à la date et à l'adresse indiquées ci-dessous** pour faire l'objet d'une première sélection par les **jurys départementaux. Les copies sélectionnées seront transmises au jury national. Aucune copie adressée directement au secrétariat national de l'AMOPA ne sera prise en compte.**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat national :
Tél : 01 45 54 50 82 - amopa.courriel@orange.fr - Site : www.amopa.asso.fr

CADRES À COMPLÉTER PAR LA SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AMOPA

Date de retour des copies	Adresse de retour des copies

Prix nationaux : livres, voyages, séjours touristiques
Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles
Le palmarès national pourra être consulté sur le site internet de l'AMOPA début mai 2018

AMOPA

CONCOURS NATIONAL 2017-2018

de GÉOGRAPHIE

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

Classes des lycées, classes préparatoires et étudiants des universités en Histoire et Géographie

PRIX DE GÉOGRAPHIE 2017-2018

Sur l'initiative et grâce à la générosité de Jean Sarraméa et Alice Griotier

Sujets proposés :

- **Soit une étude sur le tourisme : géographie d'une région, d'un site ou d'un espace transfrontalier. On analysera les facteurs d'attraction, l'origine des touristes, les impacts des activités sur le paysage.**
- **Soit l'élaboration d'un projet, virtuel ou réalisé, d'aménagement du territoire à l'échelle locale (ex : communauté de communes), régionale ou transfrontalière.**
- **Soit une étude de volcanologie prenant en compte les espaces humanisés et les risques.**

Le jury prendra en compte la dimension humaine et culturelle.
Seront appréciés les supports cartographiques et iconographiques étayant l'argumentation.

La signature du professeur, attestant qu'il s'agit d'un travail individuel et personnel, est obligatoire.

Les productions, clairement identifiées (nom, prénom, classe ou année d'étude du candidat ; nom, adresse postale et électronique de l'établissement) doivent obligatoirement être adressées avant le

28 septembre 2018

au secrétariat national de l'AMOPA : 30, avenue Félix Faure - 75 015 PARIS

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat national :
Tél : 01 45 54 50 82 - amopa.courriel@orange.fr - Site : www.amopa.asso.fr

LES PRIX

PREMIER PRIX : 2 500 €

En fonction des décisions du Jury, d'autres prix pourront être décernés.

AMOPA

CONCOURS NATIONAL 2017-2018

d'HISTOIRE

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

Classes des lycées, classes préparatoires et étudiants des universités en Histoire et Géographie

PRIX D'HISTOIRE 2017-2018

Prix à la mémoire d'Alice Berthet

attribué grâce à la générosité de Michel Berthet et de ses amis

Sujets proposés :

Le candidat, seul ou aidé de son professeur, ira à la rencontre d'une personne à la vie remarquable :

- **une personne de métier,**
- **une personne engagée (humanitaire, syndicalisme, vie associative, vie politique...),**
- **un artiste,**
- **un intellectuel...**

A la suite de cette rencontre, il reconstituera un récit de vie en le replaçant dans le temps des événements (une histoire dans l'Histoire) et il montrera que cette existence est exemplaire et que son message est toujours d'actualité pour la jeunesse.

La signature du professeur, attestant qu'il s'agit d'un travail individuel et personnel, est obligatoire.

Les productions, clairement identifiées (nom, prénom, classe ou année d'étude du candidat) ; nom, adresse postale et électronique de l'établissement) doivent obligatoirement être adressées avant le

28 septembre 2018

au secrétariat national de l'AMOPA : 30, avenue Félix Faure - 75 015 PARIS

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat national :
Tél : 01 45 54 50 82 - amopa.courriel@orange.fr - Site : www.amopa.asso.fr

LES PRIX

PREMIER PRIX : 1 250 €

DEUXIEME PRIX : 750 €